



# **Convention Egalité réelle**

Amendements proposés par la fédération du Nord

# « Eduquer, former, qualifier »

## Auteur(s) :

Section d'Hellemmes

## Localisation du passage dans le texte :

- I. Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier

## Exposé des motifs :

*Quelle place pour une éducation globale, émancipatrice et populaire dans le nouveau pacte éducatif ?*

Le chemin vers l'émancipation passe par toutes les formes d'éducation et leur reconnaissance dans le principe de la formation tout au long de la vie.

Une Éducation Globale, c'est donc :

- ✓ Favoriser l'accès aux connaissances et à l'éducation tout au long de la vie,
- ✓ Favoriser l'insertion dans la société,
- ✓ Favoriser l'exercice de la citoyenneté.

De plus en plus, le débat sur le « décrochage scolaire » se densifie et inquiète les acteurs éducatifs et sociaux surtout sur le fait qu'il se matérialise de plus en plus tôt et notamment dès le collège. **Dominique Versini**, la Défenseure des enfants, dans son rapport thématique annuel intitulé « Précarité et protection des droits de l'enfant » note ainsi que :

**« Plus de 150 000 jeunes sortent sans qualification du système scolaire chaque année ».**

Comment permettre à ces jeunes en situation d'échec et trop souvent inquiets par le sentiment « d'être nul ! » de s'épanouir et de trouver leur place de citoyen qui leur revient ?

**Cette situation de plus en plus préoccupante pose aussi et surtout la question de l'éducation formelle (Système scolaire de l'Education Nationale) et de son adaptation à notre société moderne et notre jeunesse.**

S'il est grand temps de refonder le système éducatif, il est aussi opportun de **reconnaître dans ce système éducatif toutes les formes d'apprentissage qualifiées d'éducation non formelle et populaire :**

*« Elle est volontaire, accessible à tous, il s'agit d'un processus organisé à visée éducative, elle est participative et centrée sur l'apprenant, elle vise à l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active, elle est fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche globalement collective, elle est globale et structurée, elle est fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants. » (« Manuel pour la Pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes »)*

En France, il y a encore une tendance majoritaire à considérer que **le rôle de l'éducation non formelle, populaire est de type compensatoire, palliatif. Elle est aussi et surtout optionnelle et n'est appliquée qu'en fonction des politiques volontaristes d'élus locaux :**

✓ espaces éducatifs, accueils de loisirs jeunes, chantiers de jeunes, développement d'activités sportives et d'éveil culturel, ...

C'est la position du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Etat qui se traduit, pour exemple, dans le cadre du principe de discrimination positive de la Politique de la Ville autour de quartiers dits « en difficultés » ou « zones sensibles ».

**La question de l'égalité d'accès et des principes même de l'Éducation Populaire de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place de citoyen reste donc posée.**

Lors d'un **colloque sur l'Éducation non formelle organisé par le Conseil de l'Europe en 2000**, les participants aux travaux ont souhaité faire évoluer la reconnaissance de cette éducation non formelle. Si elle peut viser à compenser des manques, elle est surtout un des éléments constitutifs d'une éducation des enfants et des jeunes réellement globale qui devra donc prendre en compte, articuler et reconnaître toutes ces formes éducatives dans un processus de formation tout au long de la vie.

**L'Éducation Globale, que l'on retrouve dans les Projets Educatifs Globaux :**

- ✓ **Ne doit plus être une sorte de parenthèse, elle ne doit plus être impulsée par les seules initiatives de Villes engagées et volontaires pour faire de leur ville un « territoire apprenant ».**
- ✓ **Elle ne doit plus s'exercer avec des moyens financiers toujours réduits et des dispositifs d'Etat non pérenne, accentuant encore les moyens financiers mobilisés par les collectivités locales quand bien même l'Éducation reste une compétence de l'Etat.**

Concrètement, reconnaître les différentes formes d'éducation, c'est reconnaître au sein du système éducatif pour TOUS le rôle essentiel des différents temps de l'enfant, du jeune et des différents acteurs éducatifs et leur formation :

*Les enseignants, les parents et les associations de parents d'élèves, les enfants et les jeunes, les animateurs de structures d'accueil de loisirs enfance – jeunes, les professionnels de la petite enfance, les éducateurs / médiateurs / animateurs prévention, information, orientation, d'accompagnement et d'insertion, les professionnels de l'éducation populaire, associations socio-éducatives...*

## **PROPOSITIONS :**

### **1/ Le Grenelle de l'Éducation :**

- Repenser le concept d'éducation POUR une école populaire, adapté en créant un véritable parcours de l'enfant devenu jeune puis adulte, citoyen acteur de SA vie, dans sa ville. C'est élaborer un grand projet visant l'insertion de chacun, sans cloisonner les métiers dont on oublie trop souvent la complémentarité, c'est donc créer les conditions de la TRANSVERSALITE : **Articuler / Mailler / Organiser les interventions thématiques de l'ensemble des acteurs permettant l'intégration des jeunes.**

- Replacer le rôle des parents dans la concertation et l'action éducative à chaque niveau de décision et y compris au niveau national.

### **2/ La création d'un passeport de compétences personnalisé :**

Intégrer les acquis permis par l'éducation non formelle, populaire dans le cadre en prenant en compte les engagements, les initiatives et l'investissement de chaque jeune (délégué de classe, pratiques sportives collectives, séjours autonomes ...)

### 3/ La présence des jeunes au sein des Conseils d'administration d'associations :

Promouvoir leur intégration dans ces lieux de débats et de décisions.

### 4/ La formation pour tous les délégués de classe :

Accompagner les jeunes dans leurs capacités d'expression et favoriser leurs échanges avec les autres établissements scolaires.

### 5/ Un forum bilan annuel :

Il devra, de manière ludique, restituer l'ensemble des paroles, des productions, des initiatives et des expressions de cette génération afin de mettre en lumière leurs talents. Il devra favoriser le débat – bilan pour projeter les nouvelles actions à intégrer dans les Projets Educatifs Globaux. L'articulation entre l'ensemble des lieux d'expression sera nécessaire : les délégués de classe, les Conseils d'Enfants et de Jeunes, les jeunes ayant porté un projet, les jeunes des accueils de loisirs ... Ce forum ferait office de bilan annuel des Politiques Educatives Locales.

# « *Scolarité des jeunes enfants* »

## **Auteur(s) :**

Sections de Lille

## **Localisation du passage dans le texte :**

I – Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier

A – Un nouveau pacte éducatif - page 10

1 – Accompagner et préparer les enfants dès le plus jeune âge

b/ Favoriser la scolarité précoce et rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans.

## **Exposé des motifs et amendement proposé :**

- Les besoins de formation des enfants d'aujourd'hui pour demain ne s'apparentent pas à ceux des générations précédentes, y compris dans les apprentissages fondamentaux (lire-écrire-compter)

**Les technologies de l'information de la Communication (TIC) modifient le rapport à l'écrit et aux nombres : lire et comprendre et savoir chercher et choisir l'information est différent sur Internet et dans un livre.**

Or, l'économie de la connaissance (téléphone, informatique, vidéos) nous habituent à passer rapidement d'une activité à l'autre. Les modes de vie et les activités partagées avec les adultes, en famille, ont changé et se réduisent souvent au repas du soir.

- La circulation des personnes d'un pays à l'autre implique que **la question des langues d'usage et des langues d'enseignement prend une acuité que la France a longtemps occultée, en sous-estimant que les langues de socialisation font partie de l'identité des personnes.** Les apprendre et les utiliser constitue un devoir et un droit fondamental. L'objectif est d'abord politique : « **asseoir la stabilité européenne en luttant contre la xénophobie** » afin de veiller au bon fonctionnement de la démocratie (cf. Cadre européen de référence pour les langues (CECRL) publié en 2001 par le Conseil de l'Europe).

- **Développement du Cahier de Textes Numérique** où se trouveront rassemblés langue maternelle – langues étrangères – mathématiques – sciences et technologies – numérique – sensibilité et expression culturelles – apprendre à apprendre – compétences sociales et civiques – esprit d'initiative et d'entreprise. Il sera alors demandé à l'enfant d'utiliser son intelligence globale de manière systémique et stratégique par la carte mentale.

Compte tenu de ces évolutions technologiques et sociales, **l'école maternelle devient un enjeu majeur car elle contribue à développer les compétences de l'enfant avant que l'espérance de réussite ne se dégrade, la spirale de l'échec commence très tôt dans le système français.** Miser sur la qualité de l'éducation des jeunes enfants, c'est privilégier la qualité de vie et le bien-être à l'école : des termes qu'on entend encore trop peu dans le contexte de synergie que la famille, les modes d'accueil périscolaires, les professionnels de la petite enfance et les enseignants tentent d'instaurer.

## « Libre d'accompagner son enfant jusqu'à sa scolarisation »

### Auteur(s) :

Sections de Lille

### Localisation du passage dans le texte :

- I. Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier,  
A / Un nouveau pacte éducatif  
1 / Accompagner et prépare les enfants dès le plus jeune âge  
d/ Accompagner la parentalité

### Modification proposée :

Suppression et réécriture :

Dès la naissance, l'arrivée d'un enfant accentue le déséquilibre du partage des tâches domestique. Nous proposons que le congé parental soit prenable par l'un des deux parents dans sa totalité ou partageable entre les deux parents. La durée totale de ce congé doit permettre aux parents d'accompagner l'enfant jusqu'à sa scolarisation. Le montant de l'indemnité sera augmentée et plafonné : 100% des bas salaires, puis ...

### Exposé des motifs :

La construction de la famille et de la parentalité n'est pas facilitée par les difficultés matérielles. Condamné l'enfant à la garde en obligeant à la reprise du travail l'un des parents, c'est œuvré pour une précarisation de la famille. La mobilité professionnelle d'aujourd'hui se traduit par un éloignement du contexte familial et de sa solidarité. Cela génère une obligation aux recours de la garde d'enfants jusqu'au moment de sa scolarisation, ses coûts entament souvent le budget des familles sans pour autant apporter le meilleur à l'enfant. Une partie des revenus du parent reprenant le travail sera alors absorbé par ces contraintes financières et l'enfant sera laissé à une personne n'appartenant pas au cercle familial. Il est normal que l'on permette aux deux parents d'assumer chacun leur parentalité mais qu'elle en sera l'expression si cela passe par la précarisation de la famille ? Il s'agit de construire des modèles égalitaristes et non équitaristes. Garantir l'égalité des sexes devant la parentalité ce n'est pas l'obliger au péril de la famille entière.

Aujourd'hui le modèle permet, au salaire le plus élevé de maintenir le niveau de vie du foyer et à l'autre d'accompagner l'enfant dans son plus jeune âge, en greffant à cela les problématiques telle que l'allaitement, il est impensable que nous, socialiste, puissions faire ce type de proposition. Par exemple, cela veut dire que nous considérons qu'un allaitement ne doit pas s'observer au-delà de la première année a contrario des préconisations de l'OMS (« Pour l'ensemble d'une population, on recommande désormais l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois de la vie et il doit se poursuivre ensuite jusqu'à l'âge de deux ans au moins, en l'associant à une alimentation de complément qui convienne. » source OMS). De quel droit pouvons-nous prendre cette décision en ce substituant aux libres choix des parents ?

Il convient d'intervenir sur l'égalité des sexes devant l'emploi et les salaires pour permettre une possibilité de partage égalitaire de cette parentalité et de l'accomplissement des tâches qui en incombent. Ainsi et à l'image du modèle québécois, nous mettrions une perspective progressiste en permettant que ce congé soit effectivement partageable, pour offrir un choix plus large de construction de la famille aux parents.

# « Accompagner la parentalité »

## Auteur(s) :

Sections de Lille

## Localisation du passage dans le texte :

### I. Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier

A. Un nouveau pacte éducatif

1. Accompagner et préparer les enfants dès le plus jeune âge

d/ Accompagner la parentalité

## Modification proposée :

Ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe :

« Le temps de la relation parents-enfants à la maison et hors de l'école, le dialogue intra familial sont également essentiels en terme d'éducation. Ils feront l'objet de propositions d'accompagnement aux familles -à saisir sur la base du volontariat -visant à les qualifier (plus doux, plus sereins... »)

## Exposé des motifs :

L'école est un puissant facteur de réduction des inégalités. Une part importante de la formation de l'individu se joue au sein de la famille.

La qualité de la relation intra familiale, sa richesse et son côté apaisé doivent être favorisés.

# « Accompagner la parentalité »

## Auteur(s) :

Sections de Lille

## Localisation du passage dans le texte :

I – Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier

A – Un nouveau pacte éducatif

1 – Accompagner et préparer les enfants dès le plus jeune âge

d/ Accompagner la parentalité

## Exposé des motifs et modification proposée :

**\* La France reste au sein de l'Europe un des seuls pays à avoir gardé une certaine politique familiale. Cet héritage du gaullisme de la Libération est aujourd'hui réduit à la portion congrue. Le quotient familial subsiste mais a été fort limité au fil des ans. Politique familiale et politique sociale sont souvent confondues. Il convient de refondre la politique familiale dans une démarche analogue à celle de la Libération.**

\* 90% des personnes ayant subi des violences sexuelles ont le sentiment d'être mal aimées ou abandonnées dans leur enfance déclarent ne s'en être jamais remises. La famille mal vécue est une blessure qui ne cicatrise jamais ; d'autant plus qu'elle a été collectivement niée et individuellement refoulée. Cette blessure constitue un lourd handicap pour ceux qui partent dans la vie avec un bagage affectif, comportemental et scolaire déficient. Aussi, il ne faut pas laisser le monopole de cette question sensible à ceux qui apportent les mauvaises réponses, notamment dans le contexte du XXIème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. De nombreux professionnels du monde médical, juridique et social ont des pistes à nous proposer. A nous de les exploiter.

En-effet, Education, Santé, Sécurité mais aussi Qualité de vie sont des questions qui renvoient à des réponses où les moyens matériels et financiers se révèlent peu appropriés pour réparer ce que l'on aurait pu prévenir autrement. Redécouvrir le rôle structurant, aussi bien que déstructurant des conditions affectives et d'équilibre de la vie familiale s'impose pour 2012. Les blessés de la santé sociale sont, d'abord, des blessés de la santé familiale.

A l'origine des chemins qui mènent à l'exclusion et à la prison, on trouve d'abord des ruptures affectives et familiales. Les difficultés de jeunesse arrivent en tête : graves disputes, alcoolisme, problèmes de santé des parents, divorces, manque d'argent, mauvais traitements. Les difficultés subies à l'âge adulte viennent s'y ajouter : décès d'un proche, souffrance par un tiers, violences subies. ¾ des personnes parmi celles en détresse sont elles-mêmes séparées, divorcées, célibataires ou veuves et déclarent avoir eu une enfance familiale perturbée.

• **Finalement, on parle toujours du baby-boom et on néglige le baby crash survenu à partir de 1975 jusqu'à nos jours pour les générations qui avaient alors une vingtaine d'années. Les enquêtes de l'INSEE sont assez exhaustives sur ce sujet. Actuellement, le problème des retraites est l'arbre qui cache la forêt car le vrai problème est bien l'emploi et ce, depuis le premier choc pétrolier. Se sont développées ainsi, les générations qui éprouvent des difficultés à faire entendre leurs revendications et les générations nanties. La crise actuelle de la « turbo-finance » n'en est que l'aboutissement.**

- **Comme l'explique LOUIS CHAUVEL, dans LE DESTIN DES GENERATIONS, une renégociation du contrat social entre générations est nécessaire. Il lance un cri d'alarme en dénonçant les inégalités entre cohortes... Qui ne sont pas des fatalités. La jeunesse d'aujourd'hui est sacrifiée et avec elle les générations nées à compter des années 1955. Comment répondre aux frustrations énormes, aux promesses intenable, aux grandes difficultés des jeunes, d'autant plus que s'annonce une profonde transformation entre les classes d'âge entre 2012 et 2017 et que 2015 semble marquer la fin des seniors riches. Au niveau du PS, beaucoup d'espoir est permis face à des politiques mises en œuvre depuis 2002 ayant pour objectif fondamental «la casse sociale » et le projet d'un Etat néo-libéral mis en réseau dont les collectivités territoriales deviennent de simples établissements publics territoriaux (sens implicite de la réforme des collectivités territoriales).**
- **LE REVENU MINIMUM UNIVERSEL, dans le contexte de pénurie d'emploi, n'est-il pas la 3<sup>ème</sup> voie pour instaurer l'EGALITE REELLE, face à l'administration régaliennne et à la marchandisation du citoyen ?**

# **« Aucun jeune sans qualification »**

## **Auteur(s) :**

Sections de Lille

## **Localisation du passage dans le texte :**

I – Agir à la racine des inégalités : Eduquer, Former, Qualifier

A. Un nouveau pacte éducatif

2. Changer l'école pour la réussite de tous

b. Amener les élèves le plus loin possible dans la réussite

§ Le lycée de toutes les réussites : pour un droit à la formation jusqu'à 18 ans

## **Modification proposée :**

Le 100% n'existe pas, nous proposons de remplacer la dernière phrase par :

« Atteindre enfin 80% d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat et **engager tous les moyens et avec obstination, pour tendre à ce qu'aucun jeune ne sorte du système scolaire sans qualification.** »

# **« Politiques communales et intercommunales de l'emploi »**

## **Auteur(s) :**

Sections de Lille

## **Localisation du passage dans le texte :**

- I. Agir à la racine des inégalités...
- B. Bâtir la continuité professionnelle
- 4. Un droit pour tous à des mobilités sécurisées
- C. La refonte des instruments politiques de l'emploi

## **Modification proposée :**

Ajout du paragraphe:

« Les politiques communales ou inter communales et leurs outils (Mission locale- PLIE- Maison de l'Emploi, etc...) seront associés à ce pilotage. »

## **Exposé des motifs :**

Le développement de l'emploi repose pour partie sur les initiatives économiques communales ou inter communales (esprit de la décentralisation). Les politiques dites territoriales de l'emploi qui visent au plus près du terrain à faire converger développement économique et accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés doivent être préservées et développées.

# « *Egalité d'accès aux biens nécessaires* »

## Auteur(s) :

Section d'Hautmont

## Localisation du passage dans le texte :

II. Agir pour l'égalité des conditions

## Modification proposée :

Dans l'introduction du chapitre II remplacer la phrase :

« Une société qui progresse est une société où le niveau de vie de la grande majorité rattrape celui des plus aisés, permettant progressivement au plus grand nombre d'accéder à ce qui était réservé à l'élite. » par: « une société qui progresse est une société qui réduit les écarts de revenus entre ses membres et s'assure de l'égalité d'accès aux biens nécessaires à l'épanouissement individuel. »

## Exposé des motifs :

Est-ce que le monde des riches est notre modèle ? Voulons permettre à tous les français d'accéder aux biens de consommation aujourd'hui réservés aux plus riches ? Voulons permettre à chacun de voyager autour du monde une fois par mois ? Voulons nous que tout individu puisse se baigner dans sa piscine personnelle ? Considérons nous que l'accès aux biens de luxe est la condition au bonheur individuel ?

Le PS croit-il encore que le mode de vie des riches peut et doit être généralisé ? D'un point de vue écologique, peut-on rester sourds aux mises en garde des multiples observateurs comme par exemple le journaliste Hervé Kempf qui affirme dans son livre « Comment les riches détruisent le monde » : « *ceux qui détiennent les leviers politiques et financiers sont aussi les promoteurs d'un modèle de consommation à outrance, dévastateur pour la planète... mais imité par les couches moyennes* » ?

Sommes-nous prêts à partager la conviction que l'augmentation de la consommation matérielle globale n'est plus associée avec une augmentation du bien-être collectif ? N'est-il pas préférable de défendre l'idée qu'il vaut mieux, pour le bonheur de tous et pour notre démocratie, tenter, par exemple, de viabiliser un cinéma de quartier plutôt que de vouloir permettre à ce que chacun s'offre un home cinéma?

**D'un point de vue général, les socialistes doivent affirmer qu'il est préférable, pour notre planète, pour notre démocratie et pour notre bonheur individuel d'investir collectivement dans des biens publics plutôt que vouloir les individualiser. L'occasion nous est ici offerte de redonner au mot « socialisme » tout son sens.**

# « Lutter efficacement contre la pauvreté »

## Auteur(s) :

Sections de Lille

Section de Forest sur Marque

## Localisation du passage dans le texte :

II. Agir pour l'égalité des conditions

A. Une nouvelle politique de l'égalité des revenus et des conditions de vie

3. Lutter efficacement contre la pauvreté

## Modification proposée :

Ajouter les parties soulignées et en gras, supprimer le texte barré :

**« Nous rappelons que, sous l'impulsion forte de Martine Aubry, notre pays s'est doté en 1998 d'une loi qui fixe le cap et le cadre dans lequel doivent être, encore aujourd'hui et demain, envisagées toutes les politiques de lutte contre la pauvreté :**

- 1. Elles doivent viser l'éradication de la pauvreté afin de n'abandonner personne,**
- 2. Elles doivent viser à l'accès de tous aux droits de tous et la loi énumère six droits fondamentaux concernés par cette visée**
- 3. Elles se fondent sur la conviction de l'égale dignité de tous les citoyens**
- 4. Elles doivent s'appuyer sur la résistance des pauvres à l'injustice qu'ils subissent en renforçant le partenariat à leurs côtés et leur reconnaissance, individuelle et collective, comme acteurs de ces politiques.**

La pauvreté connaît avec la crise une grave augmentation. L'indicateur « officiel » de pauvreté mis en place par le gouvernement, construit de telle sorte qu'il baisse automatiquement chaque année, ne peut cacher cette évidence. Toutes les associations intervenant auprès des plus défavorisés constatent une très forte progression du nombre de personnes qui font appel à elle. La pauvreté a aujourd'hui de multiples visages : elle ne touche plus seulement des personnes en situation d'exclusion, mais aussi des mères isolées, des travailleurs qui ne parviennent pas à se loger et des jeunes à la recherche de leur premier emploi.

**Les secours d'urgence et aides alimentaires ne sauraient en aucun cas constituer une politique de l'Etat.**

Le retour de la croissance est bien entendu déterminant pour lutter contre la pauvreté. Mais un tel constat ne saurait justifier l'inaction. Il faut protéger les plus vulnérables de nos concitoyens des effets de la crise. Lorsque la reprise sera là, les chômeurs de longue durée risquent, si aucune action n'est entreprise, d'en être les derniers bénéficiaires. Chaque jour en France les personnes les plus démunies vivent des situations qui les font douter qu'ils soient égaux aux autres citoyens. L'exclusion est une violation des droits fondamentaux. Nous condamnons la stigmatisation des personnes pauvres et la discrimination pour raison sociale.

La droite a voulu faire croire aux Français que le RMI décourageait ses bénéficiaires de reprendre un emploi. Maintenant que le RSA a été créé pour résoudre ce faux problème, on se rend compte que pour ceux qui étaient au RMI et qui ne sont pas dans l'emploi rien n'a changé. La majorité des travailleurs pauvres ne demandent même pas à en bénéficier, ce qui laisse plus d'un milliard d'euros inemployés. Nous mobiliserons ce milliard d'euros pour financer des réponses aux vrais problèmes

que rencontrent les personnes en difficulté, en renforçant notamment l'accompagnement par des professionnels qualifiés pour les aides à construire un projet professionnel et accéder à l'emploi et en finançant des formations permettant réellement d'apprendre un métier.

Notre pays a un atout formidable, son tissu particulièrement riche d'associations et d'entreprises solidaires spécialisées dans l'emploi de personnes en difficulté : les entreprises et les chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, etc. Il faut donner à ces organismes d'insertion le moyen de croître pour faire travailler et insérer dans l'économie productive un plus grand nombre de personnes. Il faut aussi que les entreprises prennent leur part dans la lutte contre le chômage et l'exclusion. Nous soutiendrons le développement d'entreprises solidaires dans de nouveaux secteurs d'activité et leur donnerons un accès privilégié à la commande publique.

**Il faut cesser cette discrimination et mettre un terme à la suspicion et à la violence institutionnelle à l'égard des personnes très pauvres.**

La crise a entraîné une accélération considérable de la montée du surendettement, avec une progression de près de 10 % en un an. Dans 80% des cas, des prêts de « credit revolving » sont en cause. L'heure n'est plus aux demi-mesures : nous interdirons le credit revolving.

Nous ferons reculer de manière décisive ce scandale qu'est la présence de sans-abris dans un pays riche. La droite a fait voter le « *droit au logement opposable* », mais ne s'est pas donnée les moyens de l'appliquer. Un système efficace de prévention des expulsions des locataires sera mis en place : les propriétaires seront couverts contre les impayés de loyers par une garantie obligatoire ; en cas d'incapacité durable du locataire à payer son loyer, son relogement sera organisé. Il faut par ailleurs sortir d'une logique d'hébergement des sans-abri dans l'urgence, qui ne peut être une solution durable. Un plan pluriannuel sur cinq ans de construction de logements sociaux à très bas prix et de maisons-relais permettra de réduire des deux tiers le nombre de personnes sans-abri à la fin de la législature **et de tout faire pour supprimer cette injustice flagrante qu'est la misère et l'exclusion sociale de notre pays.**

*Nous donnerons les moyens aux communes de mettre en œuvre la loi en assurant la création de places d'hébergement – une place pour 1000 habitants pour toutes les communes dans une agglomération de plus de 100 000 et pour les autres (plus de 3500 habitants) une place pour 1500 habitants. L'humanisation des centres d'urgence sera effectuée de sorte que la plupart des centres garantissent des chambres individuelles d'accueil d'ici 2017. Le doublement en 5 ans du nombre de structures dites de stabilisation (maison relais, etc.) assurera une meilleure sortie de l'urgence. L'installation dans un logement stable sera par ailleurs améliorée avec un effort particulier en Ile de France où les problèmes sont cruciaux.*

C'est un devoir de la Nation et aussi une solution rationnelle, car l'hébergement collectif – ou à l'hôtel - est bien plus coûteux que la construction d'un logement et plus respectueux des personnes. »

# **« Adapter les logements au vieillissement »**

## **Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté  
Commission logement-politique de la Ville

## **Localisation du passage dans le texte :**

II. Agir pour l'égalité des conditions  
B. Des logements abordables pour les classes populaires et moyennes  
5<sup>e</sup> §

## **Modification proposée :**

Ajout à la fin de la 3<sup>e</sup> phrase du paragraphe :

« 150 000 logements sociaux seront construits chaque année, aux normes BBC, **dont une proportion suffisante devra être adaptée à l'accueil de personnes âgées dépendantes.** »

## **Exposé des motifs :**

Beaucoup de personnes dépendantes ou à faible mobilité vivent aujourd'hui dans des logements sociaux très mal adaptés à cette problématique : absence d'ascenseur, salles de bain inadaptées... Certaines se trouvent, de ce fait, pratiquement empêchées de sortir de chez elles.

L'augmentation du nombre de personnes dépendantes du au vieillissement de la population sont aujourd'hui l'un des grands enjeux auquel doit faire face le système de solidarité nationale.

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes est un des moyens de répondre à cette question. Mais les logements doivent être adaptés à ce maintien, donc si possible conçus dès le départ en intégrant cette exigence.

## **« Quota de logements sociaux par programme »**

### **Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté

Commission logement-politique de la Ville

### **Localisation du passage dans le texte :**

II. Agir pour l'égalité des conditions

B. Des logements abordables pour les classes populaires et moyennes

5<sup>e</sup> §

### **Modification proposée :**

Ajout de deux phrases à la suite de la 8e phrase :

« Un quota de logements sociaux sera également imposé dans chaque nouveau projet de construction, à partir d'un certain nombre de logements. En cas de non-respect, le promoteur comme la commune qui aura délivré le permis de construire pourront être sanctionnés. »

### **Exposé des motifs :**

La mixité sociale nécessite un maillage fin des types de logements. Réfléchir à l'échelle d'une ville n'est pas suffisant : une commune peut respecter la loi SRU tout en concentrant les logements sociaux dans certains quartiers excentrés.

C'est au moment de la construction, et particulièrement dans les projets d'aménagement les plus importants, que le travail sur la mixité est le plus efficace.

Par ailleurs, l'exigence de mixité doit également concerner les promoteurs privés, sur lesquels s'appuient souvent les communes pour les projets d'aménagement lourds exigeant des investissements importants.

# **« 100 000 logements en auto-réhabilitation »**

## **Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté

Commission logement-politique de la Ville

## **Localisation du passage dans le texte :**

II. Agir pour l'égalité des conditions

B. Des logements abordables pour les classes populaires et moyennes

## **Modification proposée :**

Ajout d'un paragraphe après le 5<sup>e</sup> paragraphe :

« Parallèlement au travail de construction de logements neufs, un important travail de réhabilitation est nécessaire. Pour le mener à bien, nous proposons d'organiser le financement de 100 000 logements en auto-réhabilitation par an, confiés à des entreprises de l'économie sociale et solidaire employant des habitants du quartier concerné. »

## **Exposé des motifs :**

Le logement constitue sans aucun doute le problème le plus aigu à résoudre pour permettre un réel accès au travail dans des zones entières (comment fait-on pour travailler à Paris au SMIC voire moins en cas de temps partiel et se loger ?) et pour s'insérer durablement dans la société.

Malgré tous les efforts entrepris et les mesures prises, le compte n'y est pas et le déficit ne pourra se combler avant des décennies. Il faut donc trouver d'autres moyens pour faire plus et mieux et lutter plus efficacement contre la précarité énergétique et les logements insalubres et indignes d'un pays aussi riche que le nôtre.

Or, jusqu'à présent, les mesures mises en œuvre consistent le plus souvent à "faire pour" au risque de maintenir les personnes concernées dans l'assistanat et d'avoir à renouveler de très coûteuses opérations de réhabilitation tous les dix ans plutôt qu'à "faire avec" en faisant appel à l'autoproduction et à l'auto réhabilitation accompagnée.

# « *Financement des associations* »

## **Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté  
Commission logement-politique de la Ville

## **Localisation du passage dans le texte :**

II. Agir pour l'égalité des conditions  
C. Reconstruire l'égalité entre les territoires  
1. Mettre fin aux ghettos  
3<sup>e</sup> §

## **Modification proposée :**

Ajout d'un paragraphe à la suite du 3e :

« Le soutien aux associations qui agissent sur le terrain, au plus près des populations, doit passer par davantage de respect à leur encontre, de la part des institutions. Le financement pluriannuel sur la base d'objectifs négociés avec les associations deviendra la norme, le financement par projet l'exception. Toute action appelée à durer devra être intégrée au droit commun et faire l'objet de financements pérennes, le financement par projet étant réservé à des actions nouvelles ou ponctuelles. »

## **Exposé des motifs :**

Les associations se débattent trop souvent dans une gestion à court terme de leur trésorerie, qui exige de leur part un travail chronophage et épuisant de recherche de financements et de montage de dossiers, au détriment de leur objet social.

Des financements ponctuels finissent par servir à financer des postes durables et des actions pérennes. Les budgets, morcelés, deviennent illisibles et ne correspondent plus à la réalité de l'action sur le terrain.

Par ailleurs, ce système favorise les plus grosses associations, qui peuvent mettre à contribution des équipes administratives plus étoffées.

Le financement sur le long terme n'exclut pas le contrôle et l'évaluation. Au contraire, il les facilite en rendant plus clairs et plus lisibles les engagements réciproques du financeur et de l'association. Des clauses de revoyure peuvent être fixées à intervalle réguliers pour examiner la pertinence du financement et l'efficacité du travail associatif.

Le passage d'une action dans le droit commun peut passer par la prise en charge directe par les pouvoirs publics : il est anormal que la gestion des 6 millions d'habitants des quartiers populaires périphériques soit sous-traitée au secteur associatif.

## **« Eradiquer les discriminations dans l'emploi »**

### **Auteur(s) :**

Sections de Lille

### **Localisation du passage dans le texte :**

III Les mêmes droits pour tous les citoyens

B- Une lutte sans relâche contre les discriminations

1. Faire reculer les stéréotypes et les préjugés

- Eradiquer les discriminations dans l'emploi

### **Modification proposée :**

A la fin du paragraphe **ajouter** :

« Ces dispositifs ne devront pas faire obstacle à l'affirmation énoncée supra page 47 (II - Agir pour l'égalité des conditions / C- Reconstruire l'égalité entre les territoires / 1- Mettre fin aux ghettos) :

« Il faut que les emplois créés dans les quartiers ou dans leur voisinage immédiat bénéficient aux habitants des quartiers »

### **Exposé des motifs :**

Lutter contre les discriminations doit pouvoir être concilié avec notre volonté de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers ou des banlieues en difficulté aux emplois qui y sont créés.

## **« Toxicité des biens de consommation »**

### **Auteur(s) :**

Sections de Lille

### **Localisation du passage dans le texte :**

IV Des services publics universels et personnalisés pour relever les nouveaux défis de l'égalité

- A. Des français enfin égaux face à la santé, droit fondamental.
  - 1. Faire de la prévention la priorité

### **Modification proposée :**

**Ajouter** après « La santé a été ignorée dans le Grenelle de l'environnement » la phrase suivante :

« La vérification de la non toxicité des biens de consommation avant leurs mise sur le marché (biberons, jouets, cosmétiques, etc...) doit être largement renforcée »

### **Exposé des motifs :**

Des mobilisations de scientifiques, médecins et citoyens ont permis que la toxicité de certains produits facteurs de maladies graves ou incapacités, soit reconnue, aboutissant soit à leur interdiction, soit à la coexistence sur le marché de produits toxiques et de produits sains plus coûteux et donc réservés de fait à une partie de la population. Développer un contrôle plus rigoureux avant la mise sur le marché renforcera l'égalité en terme de santé.

## **« Créer une médecine des adolescents »**

### **Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté

Commission santé

### **Localisation du passage dans le texte :**

IV. Des services publics universels et personnalisés...

A. Des Français enfin égaux face à la santé...

1. Faire de la prévention une priorité

### **Modification proposée :**

Ajouter le texte suivant, à la fin du chapitre :

« Il existe une médecine spécifique pour les très jeunes enfants, les travailleurs ou encore les écoliers, la médecine scolaire compte des visites obligatoires. Cependant les oubliés du système restent les adolescents. Même s'ils se déclarent, dans une large majorité en bonne santé, parler de santé à un public jeunes et plus encore de comportement à risques pour la santé, requière une expérience spécifique qui n'existe pas aujourd'hui. Parler de santé et plus particulièrement de prévention à des ados est chose peu aisée. Il faut faire émerger une spécificité adolescente capable de couvrir la santé physique, les conduites à risques mais aussi de santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes. »

**« Garantir sur tout le territoire des coopérations hospitalières,  
seule condition à un égal accès aux soins pour tous »**

**Auteur(s) :**

Commission permanente Solidarités-citoyenneté

Commission santé

**Localisation du passage dans le texte :**

IV. Des services publics universels et personnalisés...

A. Des Français enfin égaux face à la santé...

2. Un nouvel âge de l'organisation des soins

**Modification proposée :**

Ajouter le texte suivant à la fin du chapitre :

« Ces coopérations répondent à un double objectif : améliorer le fonctionnement de nos hôpitaux publics et donner un égal accès aux soins à la population. Notre système de santé doit être totalement « maillé » entre l'hôpital, la médecine de ville. Les hôpitaux doivent d'abord, fonctionner ensemble afin de mieux répondre aux besoins de soins. Ces coopérations voient peu à peu le jour mais nous devons créer des plateaux techniques médicaux sur les territoires, une porte d'entrée dans le réseau de soins, pour tout patient. Créer de vrais projets médicaux par territoire, les CHRU restant l'hôpital de recours régional, créer les conditions de transfert des patients au sein de réseau hospitalier. »

## **« Agir pour l'égalité des conditions »**

### **Auteur(s) :**

Sections de Lille

### **Remarques diverses :**

Jugeant anachronique, déplacé et injuste que certains ménages fortunés perçoivent à taux égal les mêmes prestations que les familles les plus défavorisées, nous demandons la révision de la politique de distribution des aides de la CAF, notamment celles n'étant assujetties à aucun plafond de ressources.

Les «Allocations familiales» pour lesquelles nous souhaitons :

- 1 - un plafonnement du seuil de ressources écartant les ménages très aisés
- 2 – au dessus de ce seuil de ressources un système qui à notre sens serait plus équitable : une péréquation des aides proportionnelles aux revenus.

Enfin, il nous semble important de se consacrer à la mise en place «d'une véritable prise en charge de **la santé des jeunes**» ainsi que de l'instauration de «**maisons de santé**» dans des territoires plus particulièrement ruraux.